



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction des services du cabinet
et des sécurités**

**AVIS DE DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE POUR LE PHÉNOMÈNE DE POLLUTION
ATMOSPHERIQUE AUX PARTICULES EN SUSPENSION (PM10)**

Le Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne vous informe du dépassement du seuil d'alerte pour le phénomène de pollution atmosphérique aux particules en suspension (PM10) pour les journées du 3 et du 4 mars 2021

Cet épisode concerne notamment le massif pyrénéen et devrait se prolonger demain, jeudi 4 mars.

La présence d'une masse d'air chargée en particules désertiques (poussières sahariennes) combinée à des émissions locales de particules (chauffage au bois et écobuage), ont entraîné la hausse des concentrations de particules sur le massif pyrénéen.

Evolution : Au regard des conditions météorologiques prévues, aucune amélioration de la situation n'est attendue pour demain. La situation pourrait s'améliorer à partir de vendredi avec un changement des conditions météorologiques, qui devraient être plus favorables à la dispersion des particules dans l'air.

En conséquence, le Préfet met en œuvre la mesure d'urgence suivante pour limiter l'émission de polluants :

- Interdiction temporaire de l'incinération des végétaux coupés et sur pied

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le site Internet ATMO Occitanie <https://www.atmo-occitanie.org/> de ATMO Occitanie ou par téléphone au 09.69.36.89.53

Liste des destinataires :

Préfecture de zone (EMIZ / Cellule routière zonale)
DREAL
ARS
DRAAF
DIRECCTE
DRJSCS
DRAC
DDCS
DDPP
DDT
DSAC Sud
SNA Sud
Rectorat
DSDEN
DRFIP
Douanes

Vinci Autoroutes
DIRSO
Toulouse métropole
Tisséo
VNF
SNCF
Météo France
ONF
OFB
Chambre d'agriculture
Chambre de commerce et d'industrie
Chambre des métiers et de l'artisanat
SATB
EDF
RTE
ENEDIS (ex ERDF)

Procureur de la République DIPJJ DISP DDSP Gendarmerie DIDPAF GTA DMD SDIS SAMU Associations agréées de sécurité civile Conseil régional Conseil départemental AMF31 Communes	ORANGE GRDF Teréga (ex-TIGF) La Poste Airbus Préfectures des départements limitrophes
---	--

Recommandations comportementales	
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les vitesses de tous les véhicules ; • Pratiquer le covoiturage, utiliser les transports en commun, privilégier les modes de déplacement non polluants (marche, vélo...) ; • Éviter d'allumer des feux d'agrément ; • Réduire l'utilisation des groupes électrogènes ; • Reporter les travaux d'entretien ou de nettoyage avec des outils non électriques (tondeuse, taille-haie...) ou utilisant des solvants, peintures, vernis... ; • Respecter l'interdiction de brûlage de déchets verts. 	
Recommandations sanitaires	
Populations vulnérables (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques) ou sensibles (personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux))	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Évitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe. ➔ Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort. ➔ En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) : <ul style="list-style-type: none"> • Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44). • Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort. • Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.
Population générale	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions). ➔ En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) : prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44).

Pour le préfet,
le chef du SIRACEDPC

Geneviève HUC